



État du Dakota du Sud

Stratégie d'inclusion dans les universités – 1.2

Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration de :



*Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie*

Québec 

Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES)

Université du Québec

475, rue du Parvis

Québec (Québec) G1K 9H7

Téléphone : 418 657-4349

Courriel : capres@uquebec.ca

Site Internet : www.uquebec.ca/capres

Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

Université du Québec, novembre 2013

Prémisse

Au cours de l'année 2012-2013, le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) a reçu le support du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) afin de réaliser un inventaire comparé des discours concernant les « étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif (TA, TSA, TDAH) » et leur participation aux études universitaires, au Québec et ailleurs.

Les travaux qui suivent s'appuient sur la consultation de la littérature savante et de la littérature grise en lien avec la réalisation de l'inventaire, sur des entretiens ciblés avec des acteurs universitaires et collégiaux ainsi que des organismes associés.

Réalisation

L'équipe de recherche sur les étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif (TA, TSA, TDAH) de Monsieur Julien Prud'homme, professeur associé du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), a travaillé intensivement, au cours de cette année à la réalisation de ces travaux. Un remerciement particulier à Mme Céline Péchard, doctorante au département des sciences de l'éducation de l'UQAM et Mme Mariane Sawan, doctorante au programme de science, technologie et société de l'UQAM pour leur travail.

Sommaire

1. Le cas du Dakota du Sud – Les acteurs gouvernementaux et leurs stratégies
2. Le cas du Dakota du Sud – Les actions des universités
 - 2.1 L'admissibilité aux services
 - 2.2 Les stratégies d'accueil et de communication
 - 2.3 Les aménagements académiques et l'enseignement

Ce rapport documente les mesures mises en œuvre au Dakota du Sud à l'attention des étudiants postsecondaires présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif (TA, TSA, TDAH). Le Dakota du Sud présente le taux de diplomation des étudiants en situation de handicap (84%) le plus élevé aux États-Unisⁱⁱ. Par-delà cette statistique, tout de même malaisée à interpréter, il offre un modèle reposant sur l'exigence d'un rôle actif de la part de la personne en situation de handicap et d'une offre de services qui ne se veut pas déterminée par la classification des diagnostics.

Comme tous les États américains, le Dakota du Sud est soumis aux règles fédérales édictées par l'*Americans with Disabilities Act* (1990), l'*Individuals with Disabilities Education Improvement Act* (2004) et la Section 504 du *Rehabilitation Act* de 1973, qui garantissent l'accès aux études postsecondaires pour les étudiants en situation de handicap et s'appliquent nommément aux personnes présentant une déficience inapparenteⁱⁱⁱ.

1. Le cas du Dakota du Sud – Les acteurs gouvernementaux et leurs stratégies

Le South Dakota Department of Education soutient divers organismes comme l'Office of Educational Services and Support, le Transition Services Liaison Project (TSLP), le Special Education Programs Office et la Division of Rehabilitation Services, eux-mêmes voués à soutenir les personnes en situation de handicap et le personnel de terrain. La transition vers l'éducation postsecondaire apparaît comme la grande priorité des acteurs gouvernementaux du Dakota du Sud.

Le manque de formation à l'autonomie est considéré au Dakota du Sud comme le principal obstacle à une transition réussie vers l'enseignement postsecondaire et l'emploi^{iv}. Les programmes de transition ciblent donc l'étudiant lui-même pour l'encourager à se percevoir comme le principal acteur de sa transition (« self-advocacy »). Qu'il présente un handicap apparent ou inapparent, il revient donc à l'étudiant de se faire connaître de son établissement postsecondaire, de demander des accommodements et de s'assurer de leur mise en place. Cette injonction à l'autonomie exige de l'individu qu'il développe sa confiance en soi et une bonne connaissance de ses forces, de ses faiblesses et des ressources disponibles.

L'ensemble du processus relève plus d'acteurs gouvernementaux, par le biais de programmes d'aide directe aux personnes, que des établissements postsecondaires. Le TSLP et d'autres acteurs institutionnels ont ainsi produit le guide pratique *Catch the Wave*, destiné à aider les élèves en situation de handicap à préparer leur transition vers l'éducation postsecondaire dès les premières années du *high school*^v. Les conseils qui s'y trouvent, inspirés d'un guide équivalent réalisé au Wisconsin, prennent la forme de conseils, de questionnaires d'autoévaluation et de portraits inspirants, de listes de tâches à accomplir et de tableaux comparatifs présentant les différences entre les niveaux secondaire et postsecondaire^{vi}. Le TSLP a aussi lancé l'*Annual Youth Leadership Forum*, une formation d'une semaine durant laquelle d'anciens élèves témoignent de leur expérience et agissent à titre de mentors.

Les distinctions entre les catégories de déficience (trouble d'apprentissage, TDAH, etc.) influent sur le financement des services par l'État^{vii}. L'offre de service, cependant, ne s'appuie pas sur ces distinctions catégorielles : on n'y trouve pas, par exemple, de grappes de conseils s'appliquant à telle ou telle déficience, ou encore de listes d'accommodements propres à telle ou telle situation de handicap. Le discours est que l'étudiant postsecondaire n'a pas à attendre une aide automatique et formatée à l'avance en fonction de son type particulier de déficience. Il lui appartient plutôt d'utiliser au mieux les ressources disponibles en s'appuyant sur sa propre connaissance de ses besoins fonctionnels.

2. Le cas du Dakota du Sud – Les actions des universités

Il est difficile d'expliquer le taux élevé de diplomation des étudiants en situation de handicap dans les établissements postsecondaires du Dakota du Sud. Nous ignorons si des critères de sélection discriminatoires gonflent artificiellement le résultat, s'il s'explique par la qualité des services offerts à l'université, ou s'il y a bien une corrélation entre la promotion du « self-advocacy » et la réussite des étudiants en situation de handicap. À titre indicatif, voici une synthèse des mesures mises en œuvre dans les cinq principales universités du Dakota du Sud^{viii}. Ces mesures concernent l'admissibilité aux services, les stratégies d'accueil et de communication, et les accommodements scolaires et les stratégies d'enseignement.

2.1 L'admissibilité aux services

Le nouvel étudiant universitaire en situation de handicap doit contacter le service de soutien aux personnes handicapées de l'université et fournir les documents qui attestent de sa situation. Le service détermine l'admissibilité à un soutien particulier et élabore avec l'étudiant un « programme d'éducation individuelle » de l'étudiant^x. Chaque université a ses propres exigences en matière de documentation, mais les éléments requis incluent généralement le diagnostic d'un professionnel habilité (médecin, psychologue), la description détaillée de l'incidence du handicap sur le fonctionnement scolaire, et des recommandations sur les aménagements nécessaires.

Bien qu'il n'existe pas de normes fédérales à ce sujet, le Special Education Programs Office du South Dakota Department of Education a publié un guide visant à standardiser la documentation des déficiences au niveau postsecondaire^x. Ce guide rassemble certains principes généraux auxquels s'ajoutent des indications spécifiques selon le type de déficience. Il indique que si les plans d'intervention antérieurs de l'étudiant aident bien à documenter les antécédents de l'étudiant, l'université peut néanmoins exiger une nouvelle évaluation par un professionnel habilité. Le type de professionnel habilité, le besoin de mise à jour de l'évaluation et le contenu de la documentation exigée varient selon le type de trouble (un TDAH peut exiger des réévaluations plus fréquentes, tandis que la présence de perturbations émotionnelles graves peut exiger la transmission du contenu d'entretiens cliniques). Lorsqu'un élève présente des déficiences multiples, des informations sur chacune d'elles et sur leurs diverses interactions sont requises.

2.2 Les stratégies d'accueil et de communication

À l'exception de la South Dakota State University (SDSU, pourtant la plus grande université de l'État), les universités publiques mettent en ligne un large éventail d'informations sur l'admissibilité aux services, l'aide disponible et l'accessibilité physique des lieux. Bien que les troubles de santé mentale et les troubles neurocognitifs soient rarement nommés, les accommodements évoqués peuvent les concerner. La Northern State University, par exemple, offre des services de prise de notes, d'enregistrement des cours et d'aménagement des évaluations, en plus de proposer des liens vers des cliniques d'évaluation du trouble d'apprentissage. Notons que les universités ne mettent guère en évidence les pages web destinées aux étudiants en situation de handicap, qu'il faut parfois retrouver par le biais du moteur de recherche des sites internet.

2.3 Les aménagements académiques et l'enseignement

Il est clairement indiqué que les accommodements disponibles sont alloués au cas par cas et non de manière automatique selon le type de trouble. Ces accommodements sont aussi limités aux actions dites raisonnables, c'est-à-dire qui ne modifient pas fondamentalement la nature du programme enseigné, ne réduisent pas les exigences académiques et n'imposent pas une charge financière ou administrative excessive; toutes les universités précisent que l'aménagement des évaluations doit permettre à l'étudiant de manifester ses compétences réelles dans la matière évaluée. À la Northern State University, les principes du cas-par-cas et du « self-advocacy » sont présentés comme des gages de qualité, en vertu du principe voulant que les meilleurs services sont ceux qui sont déterminés de concert par l'étudiant et son enseignant, et qui s'intègrent finement au contexte de classe et au programme^{xi}.

Dans le respect des exigences de « self advocacy », les services de soutien aux personnes en situation de handicap peuvent favoriser des rencontres avec les enseignants et la formulation des demandes d'accommodements. Certaines universités redirigent leurs enseignants vers des pages web ou vers des associations (Association on Higher Education and Disability) qui fournissent de l'information sur divers troubles et sur les moyens de créer un environnement et des activités qui maximisent les apprentissages de tous. Le site *Faculty Room*^{xii}, créé par l'Université de Washington et auquel renvoie le site de la Black Hills State University, offre ainsi une introduction aux principes de l'accessibilité universelle (*Universal Design*) et présente des exemples d'accommodements pour des étudiants présentant des troubles de santé mentale et des troubles neurocognitifs. Des fiches y présentent les différents types de troubles, des études de cas détaillées, des listes de questions-réponses et des liens vers d'autres ressources spécialisées.

Conclusion

Les acteurs gouvernementaux et les universités du Dakota du Sud abordent l'accès des personnes en situation de handicap à l'éducation postsecondaire sous l'angle de l'autonomie de la personne, notamment dans la mise en œuvre des accommodements. Les services et accommodements ne sont pas fournis de manière automatique sur la base du diagnostic, mais à la discrétion des agents de l'établissement selon les limites fonctionnelles rencontrées dans le contexte précis de l'université. Dans cette optique du cas-par-cas, que soutient l'injonction permanente au « self-advocacy », le type de trouble ne constitue pas un facteur décisif dans l'élaboration des programmes individuels d'accommodement.

Références

- ⁱ Trouble d'apprentissage (TA), trouble du spectre de l'autisme (TSA), trouble déficitaire de l'attention (TDAH).
- ⁱⁱ U.S. Department of Education, 2012. <<http://www2.ed.gov/documents/press-releases/state-2010-11-graduation-rate-data.pdf>> (septembre 2013).
- ⁱⁱⁱ Voir le document 1.1 de la présente série.
- ^{iv} South Dakota Transition Services Liaison Project, *Catch the Wave: A Guide to Postsecondary Education for Students with Disabilities* (p.15). < <http://www.tslp.org/docs/CTW/CTWManualFeb2012.pdf> >, 2012 (9 janvier 2013).
- ^v Ibid.
- ^{vi} Un peu à l'image, dans ce dernier cas, des tableaux offerts au Québec sur le site du Comité Interordres, <<https://sites.google.com/site/crispeshsh/projets-interordres-1>> 2012 (septembre 2013).
- ^{vii} L'autisme, par exemple, donne accès à un niveau de subvention supérieur au trouble du langage : South Dakota Department of Education, Special Education Programs, *Reported Data Elements - Campus District, 2007* <<http://web.archive.org/web/20071108120726/http://doe.sd.gov/oess/specialed/docs/SIMSManual10.07.pdf>>, (septembre 2013).
- ^{viii} South Dakota State University, Black Hills State University, Dakota State University, Northern State University, University of South Dakota.
- ^{ix} *Catch the Wave*, p.20.
- ^x South Dakota Department of Education, Special Education Programs, *Guide to Post-Secondary Disability Documentation*, 2008 < <http://www.tslp.org/docs/SDPost-SecDisabilityGuide091208.pdf> > (septembre 2013)
- ^{xi} Northern State University, <<http://www.northern.edu/studentsservices/pages/disability/exams.aspx>> (septembre 2013).
- ^{xii} Université de Washington, *The Faculty Room*, <<http://www.washington.edu/doi/Faculty>> (septembre 2013).